



Département Finances Marchés Performance
Direction du Contrôle de Gestion

Décision n° 2025 - 494

Objet : Réunions de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du mois de juin 2025

Réf : 1.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.3.2) portant délégation du Conseil à la Présidente pour réunir la Commission consultative des Services Publics Locaux afin qu'elle se prononce notamment sur les matières énoncées à l'article L 1413-1 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégation de la Présidente aux élus,

Considérant qu'il y a lieu de réunir la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Décide

Article 1 – De réunir le 19 juin 2025 à 09h00 salle de la Loire, la Commission Consultative des Services Publics Locaux et de convoquer ses membres en conséquence,

Article 2 – De réunir le 24 juin 2025 à 09h00 salle de la Loire, la Commission Consultative des Services Publics Locaux et de convoquer ses membres en conséquence,

Article 3 – De charger Monsieur le Directeur Général de Nantes Métropole de l'exécution de la présente décision,

Fait à Nantes, le **10 JUIN 2025**

Pour la Présidente
Le Vice-président

Jean Claude LEMASSON

mis en ligne le :

12 JUIN 2025